



CAISSE RÉGIONALE  
D'ASSURANCE MALADIE  
RHÔNE -ALPES

# Service Prévention des Risques Professionnels

26, rue d'Aubigny - 69436 Lyon cedex 03  
téléphone : 04 72 91 96 96 - télécopie : 04 72 91 97 09

FT 1022

OCTOBRE 2001

## Plan de prévention

**Objectif :** Le plan de prévention permet de limiter les risques liés à la **coactivité des personnes** présentes sur le lieu d'une intervention. Il est réalisé à l'issue d'une visite préalable à laquelle participent toutes les entreprises extérieures intervenantes. Ce document permet à l'entreprise utilisatrice de **formaliser les mesures générales applicables par l'ensemble des entreprises extérieures, et les mesures particulières à chaque entreprise en fonction de la réalité de son intervention future.**

### 1 ENTREPRISE UTILISATRICE

### 2 OPÉRATION À RÉALISER

Nature : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Début des travaux : \_\_\_\_\_

Fin des travaux : \_\_\_\_\_

### 3 VISITE PRÉALABLE

Date : \_\_\_\_\_

Participants entreprise utilisatrice :

M. \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_

FONCTION

*Coordonnateur interne*

SIGNATURE

Participants entreprises extérieures :

A

M. \_\_\_\_\_

B

M. \_\_\_\_\_

C

M. \_\_\_\_\_

D

M. \_\_\_\_\_

Participants entreprises sous-traitantes :

A1

M. \_\_\_\_\_

A2

M. \_\_\_\_\_

B1

M. \_\_\_\_\_

B2

M. \_\_\_\_\_

### 4 DOCUMENTS REMIS

■ Circulation extérieure Plan N° : \_\_\_\_\_

■ Circulation intérieure Plan N° : \_\_\_\_\_

■ Consignes générales de sécurité : \_\_\_\_\_

■ \_\_\_\_\_

■ \_\_\_\_\_







## GUIDE D'UTILISATION

- Les travaux suivants font l'objet de documents spécifiques :
  - Travaux sur amiante *plan de retrait*
  - Travaux de chargement et déchargement des véhicules *protocole de sécurité*
  - Travaux d'ordre électriques *procédure de consignation*
  - Travaux par points chauds *permis de feu*
- Ce document est un document de travail qui pourra être complété en fonction des besoins réels rencontrés par l'entreprise utilisatrice.
- **Nous vous conseillons d'utiliser ce document quelle que soit la durée de l'opération à réaliser.**
- Afin de sélectionner les offres sur des critères comparables, il y a lieu de préciser au stade de l'appel d'offre les principaux risques liés à l'activité de votre entreprise ou à la nature de l'opération. Les spécifications ayant une incidence importante sur la prévention et le coût de la prestation doivent être mentionnées dans le cahier des charges.  
Par exemple : Utilisation de nacelle élévatrice (PEMP), préparation des sols, horaires décalés, travail de nuit, travail de week-end, intervention dans une zone à risque d'incendie ou d'explosion, etc.

### 2 OPÉRATION À RÉALISER

- Préciser les limites de l'opération : Nature des travaux, localisation dans l'établissement, période de réalisation...

### 3 VISITE PRÉALABLE

- Elle est organisée et animée par le coordonnateur de l'entreprise utilisatrice.
- Chaque entreprise extérieure intervenante doit être représentée au minimum par le responsable du chantier.
- Les membres des CHSCT et les médecins du travail des entreprises utilisatrice et intervenantes doivent être informés et peuvent participer.

### 4 DOCUMENTS REMIS

Ces documents sont remis et commentés par l'entreprise utilisatrice le jour de la visite préalable :

- Plan de masse de l'entreprise utilisatrice mentionnant le point d'accueil, les accès, les voies et sens de circulation, les aires de stationnement, les aires de déchargement et de chargement (cf protocole de sécurité), les aires de stockage, les zones interdites ou à accès réglementé, le point de rassemblement en cas d'évacuation, etc.
- Plan intérieur des locaux mentionnant la localisation précise du chantier, les locaux sociaux (vestiaires, sanitaires, réfectoire, infirmerie), le périmètre autorisé, les voies d'accès (engins et piétons), les issues de secours, les zones interdites ou à accès réglementé.
- Consignes générales de sécurité : extraits du règlement intérieur, livret d'accueil...

### 5 SPÉCIFICATIONS APPLICABLES PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'OPÉRATION

#### 5.1 PAR TOUTES LES ENTREPRISES

- Mentionner les mesures applicables pendant toute la durée de l'opération par l'ensemble des entreprises.

#### 5.2 PAR CHAQUE ENTREPRISE

- Mentionner les mesures particulières à chaque entreprise applicables pendant toute la durée de l'opération.

6 ANALYSE DES RISQUES SPECIFIQUES A L'INTERVENTION DE CHAQUE ENTREPRISE

date de début	date de fin	EE	nature de l'intervention	phase de l'intervention	risques	N°	mesures de prévention
8 juin 8h00		DUPUIS A2	Pose d'un garde corps sur le toit du quai de réception : 3m de part et d'autre de l'échelle à crinoline	mise en place des pattes de fixation sur charpente existante (travail interne sur le quai de réception)	coactivité	9	EU + A2 interviennent le vendredi 8 juin (pas de réception le vendredi) quai disponible de 8h00 à midi
					chute de hauteur	10	EU met à disposition la nacelle interne et son conducteur autorisé
					chute de hauteur	11	A2 travaille depuis la nacelle uniquement
	12h00				circulation	12	EU balise autour de la nacelle
					électrique	13	EU consigne les rampes d'éclairage situées dans le périmètre d'intervention
					chute de hauteur	14	A1 fournit la nacelle et son conducteur autorisé
14h00		LOCNACELLE DUPUIS A1 + A2		fixation du garde corps sur le toit du quai (travail externe devant le quai de réception)	chute de hauteur	15	A2 travaille depuis la nacelle uniquement
					coactivité	16	EU condamne la porte d'accès au quai située dans le périmètre de travail
					chute de hauteur	17	EU désamorce l'échelle à crinoline d'accès au toit du quai de réception
11 juin 8h00		LOCNACELLE PRONET A1 + A	Nettoyage haute pression et application d'un produit anti-mousse sur les façades extérieures	FACADE N°2 sur toit quai réception	chute de hauteur	18	A accède par l'échelle à crinoline
					chute de hauteur	19	A utilise un harnais et une longe de 10 m accrochée sur le point d'ancrage existant
					coactivité	20	EU enlève la benne à déchets
12 juin 9h00	13h00	A1 + A		FACADES N°3-4-7	électrocution ligne 20 kV	21	A1 + A interviennent le mardi 12 juin de 9h à 13h avec autorisation et suivant directives d'un agent EDF présent sur le site
					renversement de la nacelle	22	A nettoie à la perche depuis le sol sur zone inaccessible à la nacelle (à définir précisément par A1)
					coactivité	23	A1 + A interviennent le vendredi 15 juin (pas d'expédition le vendredi)
15 juin 8h00		A1 + A		FACADE N°6	coactivité		

## 6 ANALYSE DES RISQUES SPÉCIFIQUES À L'INTERVENTION DE CHAQUE ENTREPRISE

- Date début et fin : à préciser pour chaque intervention ( voir planning ).
- Nature de l'intervention : **définir précisément les limites de l'intervention de chaque EE.**
- Phases de l'intervention : **il s'agit d'anticiper avec l'EE les modes opératoires de son intervention, en vue de faciliter l'identification des risques.**
- Risques : **au travers de l'analyse des modes opératoires il s'agit d'identifier, à chaque phase de l'intervention, les risques encourus par le personnel de chacune des entreprises présentes sur le site.**
- Mesures de prévention. Ces mesures pourront concerner les domaines :
 

Technique	adéquation des moyens.
Organisationnel	modes opératoires les plus sûrs.
Humain	information, formation, habilitation, qualification...

## 7 EXEMPLES DE PHÉNOMÈNES DANGEREUX

- **MACHINES** : mécanisme dangereux accessible, intervention sur machine en marche, démarrage intempestif, projection.
- **ELECTRICITÉ** : enceinte conductrice, intervention sur les installations ou à proximité de pièces nues sous tension.
- **PRODUITS CHIMIQUES** : produits toxiques, nocifs, corrosifs, poussières, gaz, vapeurs.
- **AMBIANCE PHYSIQUE** : froid, bruit, chaleur, vibrations.
- **INCENDIE EXPLOSION** : produits inflammables ou comburants, sources d'inflammation, points chauds.
- **RAYONNEMENT** : ionisants : alpha, bêta, gamma , X. Non ionisants : UV, IR, HF, micro ondes.
- **MANUTENTIONS MÉCANISÉES** : charges au dessus des opérateurs, instabilité des charges, matériel de capacité insuffisante.
- **MANUTENTIONS MANUELLES** : charges difficilement préhensibles, postures dangereuses, gestes répétitifs, charges lourdes.
- **CIRCULATION** : croisement des flux, superposition des postes, encombrement, état et stabilité des sols.
- **TRAVAUX EN MILIEU CONFINÉ** : asphyxie, intoxication, explosion de poussières, de vapeurs.
- **TRAVAUX EN HAUTEUR** : toitures en matériaux fragiles, chute du salarié, chute d'objet, utilisation d'échelles.
- **TRAVAUX ISOLÉS** : de nuit, de week-end, horaires décalés, lieu isolé.
- **TRAVAUX EN FOUILLE** : éboulement, chute, arrachement de câble électrique.

## 8 EXEMPLE

début	fin	EE	nature de l'intervention	phase de l'intervention	risques	N°	mesures de prévention
2/5	3/5	A	pose d'un filet de protection dans l'entrepôt principal à 4m, de part et d'autre du faitage	accès des personnes et du matériel sur le chantier	coactivité avec EU	1	A commence l'intervention après 18 heures
						2	EU dégage les palettes au dernier niveau des rayonnages
				accès au faitage hauteur 8 mètres	chute de hauteur	3	A loue une nacelle élévatrice mobile hauteur 10 m, déport 5 m





CAISSE RÉGIONALE  
D'ASSURANCE MALADIE  
RHÔNE -ALPES

## Service Prévention des Risques Professionnels

26, rue d'Aubigny - 69436 Lyon cedex 03  
téléphone : 04 72 91 96 96 - télécopie : 04 72 91 97 09

FT 1022

OCTOBRE 2001

# Plan de prévention

## Exemple d'utilisation

**Objectif :** Le plan de prévention permet de limiter les risques liés à la **coactivité des personnes** présentes sur le lieu d'une intervention. Il est réalisé à l'issue d'une visite préalable à laquelle participent toutes les entreprises extérieures intervenantes. Ce document permet à l'entreprise utilisatrice de **formaliser les mesures générales applicables par l'ensemble des entreprises extérieures, et les mesures particulières à chaque entreprise en fonction de la réalité de son intervention future.**

### 1 ENTREPRISE UTILISATRICE

SA DUPONT - 38760 SUCCIEU - Tel : 04 78 90 05 XX - fax : 04 78 45 33 XX

### 2 OPÉRATION À RÉALISER

Nature : *Nettoyage haute pression des façades extérieures, et application d'un produit anti mousse.*

Lieu : *Façades 1 2 3 4 5 6 7 8 voir plan joint*

Début des travaux : *vendredi 8 juin 2001 à 8h00*

Fin des travaux : *vendredi 15 juin 2001*

### 3 VISITE PRÉALABLE

Date : *4 mai 2001*

Participants entreprise utilisatrice :

M. *MARTIN*

FONCTION

*Coordonnateur interne*

SIGNATURE

M. *RIBON*

*Directeur*

M. *SECU*

*Membre du CHSCT*

M.

Participants entreprises extérieures :

A *PRONET*

M. *BLANC*

*Chargé de mission*

B

M. *NET*

*Responsable de chantier*

C

M.

D

M.

Participants entreprises sous-traitantes :

A1 *LOCNACELLE*

M. *HAUT*

*Responsable de chantier*

A2 *DUPUIS*

M. *DUPUIS*

*Serrurier*

B1

M.

B2

M.

### 4 DOCUMENTS REMIS

■ Circulation extérieure Plan N° : *125*

*Accès aux lieux de stationnement et d'intervention*

■ Circulation intérieure Plan N° : *567*

*Accès aux locaux sociaux (infirmierie, sanitaires)*

■ Consignes générales de sécurité :

*livret d'accueil*

# P L A N D E P R É V E N T I O N

## 5 SPÉCIFICATIONS APPLICABLES PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'OPÉRATION

### 5.1 PAR TOUTES LES ENTREPRISES

■ Accueil M. MARTIN Tél. poste 9856 devra être informé avant toute intervention sur le site. Lors de l'accueil des salariés, il vérifiera que ceux ci ont bien été informés préalablement des risques et des mesures définis dans ce plan de prévention.

■ Circulation extérieure :  
Vitesse limitée à : 30 km/h dans l'entreprise. Respecter la signalisation.  
*ATTENTION CIRCULATION DE POIDS LOURDS*

■ Circulation intérieure :  
*Utiliser les voies piétonnes balisées*  
*ATTENTION CIRCULATION DE CHARIOTS ELEVATEURS*

■ Conduite à tenir en cas d'accident :  
*Appel d'urgence Secouristes : postes 5674 - 7896 Infirmerie poste 7890*  
*Travail de nuit : gardien poste 6666 Pompier 018 (à partir d'un portable 112)*

■ Conduite à tenir en cas d'incendie :  
*Appel d'urgence Equipe de première intervention : postes 5674 - 7896 - 6666*  
*Pompiers 018 (à partir d'un portable 112)*

### 5.2 PAR CHAQUE ENTREPRISE

ENTREPRISES	N°	MESURES DE PREVENTION
A PRONET	1	<i>Les opérations de nettoyage et d'application du produit anti mousse seront réalisées uniquement à partir de la nacelle, sauf façade N° 2.</i>
	2	<i>Les façades inaccessibles à la nacelle seront réalisées à la perche depuis le sol (voir plan).</i>
	3	<i>Le produit anti mousse ne sera pas appliqué sur les façades nettoyées depuis le sol.</i>
A1 LOCNACELLE	4	<i>Fournir une nacelle ( plate-forme élévatrice mobile de personnes) sur porteur, conforme et vérifiée : levage 15 mètres, déport mini 5 mètres.</i>
	5	<i>Mettre à disposition un conducteur de nacelle formé et autorisé.</i>
	6	<i>Baliser autour du porteur à l'avancement.(périmètre de sécurité)</i>
	7	<i>Assurer un calage efficace du porteur en fonction des pentes et de la stabilité du terrain.</i>
A2 DUPUIS	8	<i>Le travail sera réalisé uniquement à partir des nacelles fournies et conduites :</i> <i>- par LOCNACELLE pour le travail à l'extérieur du quai.</i> <i>- par DUPONT SA pour le travail à l'intérieur du quai.</i>